

OBJET :

OPERATION
INTERREG V
« DEVCOOP » :
APPROBATION DE
LA FICHE PROJET
INTERREG V

N° CS2017-72

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2017

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents : 22

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN –

OPERATION INTERREG V « DEVCOOP » : APPROBATION DE LA FICHE PROJET INTERREG V

Les questions liées à l'habitat et au logement dans le Genevois français sont primordiales, et rendues particulièrement prégnantes compte-tenu de la croissance du Grand Genève. Le Projet politique de l'interSCOT du Pôle métropolitain a notamment pour objectif de favoriser une ville accessible à tous, qui offre des solutions de logement diversifiées en maîtrisant la production de logements. En complément, le Projet de Territoire Grand Genève 2016 – 2030 a fait du logement un axe fort de son programme de travail avec la promotion du logement abordable (Fiche U-7).

En matière de construction de logements, la situation dans le Genevois français est exceptionnelle mais amène quelques dysfonctionnements. Actuellement, l'offre ne permet pas de répondre de façon satisfaisante à toutes les demandes et réserve les parcours résidentiels aux plus aisés. Or, le logement est incontestablement un outil d'intégration sociale. Pour le Genevois français, le logement constitue donc un enjeu fort, à la croisée de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale. Le projet politique de l'interSCOT souhaite d'ailleurs « permettre de pouvoir choisir » en proposant un habitat diversifié en innovant dans le montage des opérations et en maîtrisant les prix de sortie des logements neufs.

Aux côtés des chefs de file : l'Université de Savoie – Mont-Blanc et l'Université de Genève, et de nombreux partenaires privés (bureaux d'études, cabinets d'architectes), parapublics (CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie, Fondations, etc.) et publics (institutions universitaires et collectivités), il est proposé que le Pôle Métropolitain du Genevois Français s'engage en tant que partenaire d'une opération INTERREG V : DEVCOOP (pour le développement de l'habitat coopératif).

Pour le Genevois français, DEVCOOP permettra de promouvoir le développement de l'habitat coopératif dans le territoire, en créant une plateforme d'échange, de capitalisation d'expériences et d'apprentissage mutuel à partir des instruments d'aménagement du territoire et du logement dont dispose chacun, en impulsant une dynamique transfrontalière opérationnelle. La viabilité et la faisabilité économique d'opérations d'habitat participatif seront testées, selon les besoins propres des collectivités, sur des sites désignés par celles-ci. Ces opérations pilotes doivent permettre de tester les modalités de déploiement de l'habitat participatif, au regard des contraintes inhérentes aux projets.

Trois phases sont identifiées :

1. Etat des lieux de l'habitat participatif / coopératif, en France comme en Suisse, par les Universités impliquées : montage d'opérations, coût et prix de sortie, démarche participative, innovation typologique, qualité architecturale, intégration de la transition énergétique, etc.
2. Sur dix sites-tests (six sur le périmètre du Genevois français, quatre sur le Canton de Genève) : établissement d'études de faisabilité exploratoire selon les cahiers des charges établis par les collectivités afin de vérifier la transposabilité des principes recensés en phase 1.
3. Appels à projets habitants – architectes pour animation de démarches et mise en œuvre opérationnelle.

L'objectif du projet est de créer une dynamique transfrontalière afin de mieux cerner les conditions de déploiement de l'habitat participatif, envisagé comme l'une des solutions possibles pour diversifier le logement dans le Genevois français, et au-delà, dans le Grand Genève.

Dépôt de projet INTERREG

Une contribution financière du FEDER est sollicitée, par le dépôt du projet appelé « DEVCOOP ». Cette opération se rattache à l'Axe 2 « Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel » et s'inscrit dans l'OS 5 : « Structurer des démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air » du programme opérationnel 2014 – 2020 de la programmation INTERREG France – Suisse 2014 – 2020.

Financements et calendrier

Le budget total du projet est de 925 647,99 € sur la période 2017 – 2020. L'éligibilité au dispositif INTERREG V France-Suisse suppose un partenariat franco-suisse avec deux chefs de file : côté suisse, l'Université de Genève, côté français, l'Université Savoie – Mont-Blanc. De nombreux autres partenaires sont associés à la démarche : CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie, Pôle métropolitain du Genevois français, Cabinet De Jong côté français. Côté suisse : l'HEPIA, la HETS, le cabinet Urbanité(s), la FPLH (Fondation pour la promotion du logement bon marché et l'habitat coopératif dans le Canton de Genève) et le GCHG (Groupement des Coopératives d'Habitation Genevoise) sont associés.

Pour le Pôle Métropolitain, le budget total de l'opération recouvre la valorisation des ressources humaines et les frais administratifs afférents pour un montant de 63 154,55 € (0,15 ETP pour la période 2017 – 2020). Le taux d'intervention INTERREG peut atteindre 65%, le coût final de la participation du Pôle s'élèverait alors à 22 104,09 €, en valorisant des ressources humaines et frais administratifs existants. Le budget du Pôle métropolitain du Genevois français autorise aujourd'hui un engagement à cette hauteur.

Le calendrier du projet identifie un dépôt de dossier complet au secrétariat conjoint INTERREG pour le 12 janvier 2018. Si l'intérêt de l'opération est reconnu, le Comité de programmation INTERREG rendra une décision définitive le 7 juin 2018.

Plan de financement

	France		Suisse		Total	
	€	%	€	%	€	%
Auto-financement						
<i>Pôle métropolitain du Genevois français</i>	22 104,09 €	13,84%			22 104,09 €	6,38%
<i>CAUE 74</i>	25 877,00 €	16,20%			25 877,00 €	7,47%
<i>CAUE 01</i>	25 877,00 €	16,20%			25 877,00 €	7,47%
<i>De Jong</i>	17 372,60 €	10,88%			17 372,60 €	5,01%
<i>Université Savoie Mont-Blanc</i>	68 465,74 €	42,87%			68 465,74 €	19,76%
<i>HEPIA</i>			15 525,00 €	8,31%	15 525,00 €	4,48%
<i>HETS</i>			23 287,50 €	12,47%	23 287,50 €	6,72%
<i>Urbanité(s)</i>			53 550,00 €	28,67%	53 550,00 €	15,46%
<i>FPLH – GCHG</i>			50 531,40 €	27,06%	50 531,40 €	14,59%
<i>Université de Genève</i>			43 857,36 €	23,48%	43 857,36 €	12,66%
Total auto-financement (minimum 20%)	159 696,43 €	35,00%	186 751,26 €	39,79%	346 447,69 €	37,43%
FEDER	296 579,10 €	65,00%			296 579,10 €	32,04%
Interreg fédéral suisse						
Interreg fédéral suisse			148 286,70 €	39,20%	148 286,70 €	19,88%
Cantons de Genève et Vaud						
			98 611,02 €	21,01%	98 611,02 €	10,65%
Total des financements	456 275,53 €	100,00%	433 648,98 €	100,00%	889 924,51 €	100,00%

Nature des dépenses du Pôle métropolitain par catégorie

Frais de personnel	
<i>Frais de personnel</i>	54 917 €
Total	54 917 €
Frais de bureaux et administratifs	
<i>Frais de bureaux et administratifs</i>	8 237,55 €
Total	8 237,55 €
Total général	63 154,55 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain en tant que partenaire du projet «DEVCOOP», d'un budget total de 889 924,51 € pour la période 2017-2020, dont 63 154,55 € portés par le Pôle Métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne de 41 050,46 € pour le compte du Pôle métropolitain, correspondant à un taux de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle Métropolitain à signer l'ensemble des documents relatifs au dépôt du projet INTERREG « DEVCOOP».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

21 DEC. 2017

Publié ou notifié le

21 DEC. 2017

Le Président,
Jean DENAIS

